Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20261008-20261201-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-12-01

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 15
votants : 17

Séance du 8 octobre 2026

OBJET : Renouvellement de la ligne de trésorerie

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 30septembre 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. JEGLOT B, FOULFOIN F, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, FRABOULET C, CLEZIO P, RAFFRAY Y, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V.

Absents excusés : LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
TRENY C. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LE CAER S.
ROUXEL D.

Secrétaire de séance : BOIZARD L.

La proposition du Crédit Agricole concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie est acceptée, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal aux conditions suivantes :

- montant : 200 000 €
- Euribor 3 mois moyenné non flooré à 0 + marge de 1%
- commission d'engagement : 0,25% du montant de la ligne
- pas de commission de non-utilisation

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 13 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor